



# COMPTE - RENDU

## SOMMAIRE

*DEPARTEMENT DE PARIS*



**Séance du lundi 13 novembre 2006**

La séance est ouverte à 15 heures 50 minutes, sous la présidence de M. DELANOE, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

-----  
**Adoption d'un compte-rendu.**

**M. LE PRESIDENT** propose à l'Assemblée d'adopter le compte-rendu sommaire de la séance du lundi 16 octobre 2006 qui a été affiché.

Il est adopté sans observation.

-----  
**2006, DDEE 51 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention-type relative à la mise en oeuvre de chantiers école dans lesquels seront recrutés des allocataires parisiens du RMI.**

**M. SAUTTER**, vice-président, rapporteur, indique qu'il propose un amendement de caractère strictement technique qui porte le n° 1 G.

(Mme STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement n° 1 G déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 51 G ainsi amendé.

Il est adopté.

-----  
**2006, DVD 245 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec le Syndicat des transports d'Ile-de-France et le Groupement d'Intérêt Economique Comutitres une convention en vue de fixer les conditions d'accès et de financement de la réduction accordée aux boursiers parisiens sur le prix de la carte Imagine'R pour l'année scolaire 2005-2006.**

**Vœu n° 2 G déposé par le groupe "Les Verts".**

**Melle NENNER** rappelle que la carte "Imagine'R" et la réduction du prix de cette carte pour les élèves et les étudiants boursiers constituent des avancées importantes vers une tarification des transports publics plus équitable, en effet, malgré les diverses aides existantes, des dizaines de milliers d'étudiants vivent en France

sous le seuil de pauvreté et la moitié des étudiants sont également salariés pour financer leurs études.

L'orateur ajoute que les étudiants en situation de précarité et/ou salariés qui souhaitent terminer leurs études dépassent parfois l'âge fatidique des 26 ans à partir duquel ils sont exclus d'un certain nombre de dispositifs d'aide comme la carte "Imagine'R".

L'orateur souhaite que la Ville demande au S.T.I.F. de réaliser une étude sur les modalités et l'impact financier de la gratuité de la carte "Imagine'R" pour les élèves et les étudiants boursiers, et d'un déplafonnement de l'âge limite pour les étudiants.

**M. BAUPIN**, rapporteur, fait remarquer que le Conseil de la vie étudiante a fait une proposition qui va dans le même sens que ce vœu.

L'orateur émet un avis favorable à ce vœu mais en suggérant à Mme NENNER qu'au premier tirtet de ses propositions, on indique : "que l'on va étudier les modalités et l'impact financier de la gratuité ou d'une réduction tarifaire supplémentaire de la carte "Imagin'R" pour les élèves et étudiants boursiers" et que le deuxième tirtet soit "et d'une augmentation de l'âge limite pour les étudiants", ce qui était la proposition faite par le Conseil de la vie étudiante.

L'orateur indique que si Melle NENNER est d'accord avec ces propositions, ce vœu pourrait être voté.

**Melle NENNER** indique qu'elle accepte les propositions de M. BAUPIN tout en étant personnellement favorable à la gratuité pour les boursiers.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 2 G légèrement modifié assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 245 G.

Il est adopté.

-----  
**2006, DASES 320 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec 16 associations privées, gestionnaires de services prestataires d'aide à domicile, habilitées à l'aide sociale légale, des conventions fixant l'attribution d'une subvention exceptionnelle.**

**Mme GEGOUT** rappelle qu'il est proposé de voter une subvention complémentaire de

792.000 euros à 16 associations conventionnées pour l'aide à domicile et ce en fonction de leur engagement pour un service de qualité.

L'orateur indique qu'après examen du budget des associations, le département a fixé le taux horaire 2006 à 17,36 euros en semaine et 20,68 euros le dimanche mais cette évolution modérée ne couvre pas l'ensemble des charges des associations et donc, sans cette subvention exceptionnelle complémentaire, il aurait fallu appliquer un coût horaire supplémentaire de 1,33 euro alors que 3.200.000 heures d'aide à domicile ont été réalisées à Paris en 2005.

L'orateur approuve l'attribution de cette subvention sur des critères de qualité, mais fait remarquer que la qualité de service ne peut se mesurer seulement à l'aune de la qualification du personnel et des dispositifs prévus, en effet, les conditions de vie et de travail des personnels ont une forte incidence sur la qualité même du service, or, sur ce plan, les choses ont peu avancé.

L'orateur précise que les aides à domicile demandent de bénéficier de la carte orange et surtout de tickets restaurant, en effet, elles dépendent de la convention collective de 1983 qui ne prévoit pas ces avantages, contrairement aux aides soignant qui relèvent de celle de 1951, et il semble que des discussions soient en cours pour unifier ces avantages. L'orateur souhaiterait savoir ou cela en est puisque cela ne dépend pas que de la collectivité parisienne.

L'orateur ajoute que nombre de ces salariées ont des problèmes de logement, vivent en hôtel avec des enfants, il s'agit de travailleuses pauvres avec de grandes difficultés de vie pour la plupart d'entre elles.

L'orateur relève qu'en ce qui concerne les aides soignants, qui ont des conditions plus favorables et sont plus diplômés que les auxiliaires de vie, ils connaissent un taux de départ élevé et le nombre d'intérimaires est très important. L'orateur souhaiterait connaître l'analyse qui est faite de cette situation et les solutions envisagées pour y remédier.

**Mme HOFFMAN-RISPAL**, rapporteure, indique que l'Exécutif s'est attaché à améliorer le statut des personnels, d'ailleurs, il est possible de constater une hausse sensible du nombre d'équivalents temps plein et de contrats à durée indéterminée, en effet, sur 3.000 aides à domicile existent 2.242 équivalents temps plein dont 2.000 en contrat à durée indéterminée.

L'orateur ajoute qu'il y avait seulement 12 % de titulaires du C.A.F.A.D. en 2001, alors que, fin 2005, 3 associations sont au-dessus des 30 %, demandés aux associations et, de surcroît, l'Exécutif a aidé ces associations à entrer dans la convention collective unique, ce qui a amené une

augmentation des salaires de l'ordre de 27 % en 3 ans.

L'orateur souligne qu'un employé à temps partiel ne percevait pas le S.M.I.C. alors que le fait de passer en équivalent temps plein et en contrat à durée indéterminée et avec cette convention collective unique permet d'obtenir plus de 110 % du S.M.I.C.

L'orateur souligne qu'elle a demandé aux associations de mieux organiser le travail, afin de ne plus avoir de répartition par activité, mais plutôt de s'orienter vers une logique de territoire avec une meilleure polyvalence et une meilleure coordination des équipes afin de limiter les difficultés liées aux transports.

L'orateur rappelle qu'en ce qui concerne les tickets restaurant, les aides soignantes dépendent de l'assurance maladie et non pas du Département.

L'orateur indique que ces préoccupations sont prises en compte.

**Mme STIEVENARD**, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 320 G.

Il est adopté.

-----  
**2006, DASES 201 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention pluriannuelle avec l'association "Espoir Goutte-d'Or" (EGO) sise 13, rue Saint-Luc (18e). - Subvention de fonctionnement à ladite association. - Montant : 128.000 euros.**

**Mme DECORTE** rappelle que la toxicomanie est un sujet majeur à Paris, particulièrement dans les 18e et 19e arrondissements.

L'orateur considère que la prise en charge de la toxicomanie doit être globale et coordonnée, et qu'il est nécessaire de réprimer fermement les trafics dans le 18e arrondissement, qui détient le record de gardes à vue, avec 5.000 gardes à vue, dont 50 % concernent un toxicomane.

L'orateur estime que si la réponse en termes d'ordre public est essentielle, il s'agit surtout de soigner les toxicomanes, de les aider en travaillant sur des parcours individuels, en privilégiant le parcours de soins, cependant, force est de constater que la politique de réduction des risques, voulue et initiée par l'ancien Ministre de la Santé, Michèle BARZACH, du Gouvernement CHIRAC entre 1986 et 1988, bute sur le crack.

L'orateur souhaiterait connaître, avec précision, le nombre de toxicomanes qui ont décroché grâce aux nombreuses structures installées dans le 18e arrondissement, en particulier grâce à E.G.O. ainsi

qu'obtenir des précisions sur le parcours de soin pour les usagers de crack.

L'orateur estime qu'il n'est pas possible d'accepter de voir les quartiers Chapelle et Goutte d'Or, vivre en souffrance à cause de la toxicomanie alors que certains colloquent à l'abri des dorures sur le sujet.

L'orateur ajoute que lorsqu'elle rentre chez elle, elle se demande si elle ne va pas rencontrer un crackeur dans le hall ou sur son palier car cela lui est déjà arrivé à plusieurs reprises.

L'orateur relève que la gauche considère le toxicomane comme un usager et la droite plutôt comme un malade. L'orateur ajoute qu'il y a ceux qui considèrent qu'il n'y a pas de société sans drogue, que c'est un élément du vivre ensemble et qu'une communauté de crackeurs peut se constituer, comme c'est le cas à la porte de la Chapelle et d'autres, comme elle, qui considèrent qu'il faut lutter sans relâche contre ce fléau et privilégier l'approche médicale et le parcours individuel.

**M. LHOSTIS**, rapporteur, indique à Mme DECORTE qu'elle a participé à des réunions pour exposer cette démarche, qui ont eu lieu à la mairie du 18e, et que le plan crack du Nord-Est parisien est initié non pas par la Mairie de Paris, mais par l'Etat, cependant il a accepté que la Mairie de Paris soit coauteur de cette démarche et qu'un comité de pilotage soit mis en place.

L'orateur précise que c'est au sein de ce dispositif qu'une action va être menée par "Espoir Goutte d'Or".

L'orateur fait observer que pour faire une évaluation, il faut que le programme ait commencé et que les amis de Mme DECORTE se sont ingéniés à tenter d'empêcher "Espoir Goutte d'Or" de pouvoir créer ce nouveau lieu.

L'orateur indique qu'au fur et à mesure de la mise en œuvre de ce plan il sera fait part au Conseil de l'intérêt à continuer la politique de réduction des risques.

L'orateur propose à Mme DECORTE de travailler avec lui en toute transparence et d'assister aux réunions du comité de pilotage au lieu de répandre dans le quartier de fausses peurs.

(M. SAUTTER, remplace Mme STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

**Mme DECORTE** rappelle qu'elle a été invitée à une seule réunion : les États généraux qui se sont tenus en mairie du 18e, le 14 juin 2005.

L'orateur indique que cela fait un petit moment que "Espoir Goutte-d'Or" travaille dans ce secteur et qu'il doit être possible d'obtenir une évaluation de son action.

L'orateur fait remarquer que les deux structures rue Philippe-de-Girard et rue Pajol, sont situées entre neuf écoles élémentaires et maternelles et il était question d'avoir une autre structure au 1, rue Saint-Jérôme.

L'orateur estime que demander toujours plus aux mêmes habitants n'est pas vraiment acceptable.

**M. LHOSTIS**, rapporteur, estime qu'il n'est pas possible de dire, comme l'a fait Mme DECORTE, qu'elle rencontre des usagers de drogue sur son palier et que ce sont les structures qui les amènent, simplement ces structures sont implantées à proximité des lieux de consommation et d'usage de drogue.

L'orateur indique qu'il n'a pas refusé de faire une évaluation sur les crackers, mais que, grâce à l'action d'empêchement de Mme DECORTE la mise en place de cette action a été retardée de plusieurs mois et donc lorsque cette action pourra être évaluée, cela sera fait.

L'orateur, en ce qui concerne les autres actions d'EGO, rappelle que cette association travaille sous l'autorité de l'Etat, de la D.D.A.S.S. et il est possible à Mme DECORTE de s'adresser à la DDASS.

L'orateur ajoute qu'il veut bien le faire pour elle et qu'il lui communiquera le bilan des autres actions d'"Espoir Goutte d'Or", qui ne se limite pas à la prise en charge des crackers.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 201 G.

Il est adopté.

**Voeu n° 3 G déposé par MM. Serge BLISKO, Jérôme COUMET, Francis COMBROUZE, Mme Nicole BORVO et les membres des groupes socialiste et radical de gauche et communiste relatif à la suppression du poste de coordinateur précarité.**

**Mme STAMBOULI**, vice-présidente, rappelle qu'il s'agit d'un vœu adopté par la majorité municipale du Conseil du 13e, suite à un différend avec l'Etat sur un poste de coordinateur précarité, en effet, le 10e et le 13e, animent des coordinations précarité.

L'orateur ajoute que ces coordinations, en place depuis plus d'un an, ont exprimé la nécessité d'avoir un poste qui serait financé à parité par l'Etat et la Ville de Paris pour animer ces réseaux, qui sont importants pour résoudre des problèmes localisés.

L'orateur précise que ce poste avait été acté au mois de juillet avec la DDASS de Paris et il avait

été convenu d'un financement paritaire et d'une embauche au 1er septembre mais, suite aux différents événements de l'été, l'Etat a annoncé que finalement le financement ne serait pas débloqué.

L'orateur souhaite M. le Maire de Paris intervienne auprès du Préfet de Paris afin qu'il maintienne les financements promis car ces coordinations nécessitent des moyens humains pour avoir des résultats concrets.

L'orateur émet un avis favorable à ce vœu.

**Mme DUBARRY** rappelle que le 10e arrondissement est exactement dans le même cas de figure, puisque le 10e et le 13e étaient des arrondissements pilotes sur ce sujet, et cette demande doit concerner les deux postes de coordonnateur ou coordonnatrice prévus sur les 10e et 13e arrondissements.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 3 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

**Vœu n° 5 G déposé par Mmes Isabelle GUIROUS-MORIN, Khédija BOURCART et les membres du groupe "Les Verts" relatif à la création d'un café social dans le 11e arrondissement.**

**Mme GUIROUS-MORIN** rappelle que le C.I.C.A. du 11e arrondissement, s'est réuni le 25 septembre 2006 sur le thème du lien social et qu'il a adopté un vœu, repris par le Conseil d'arrondissement du 11e et adopté le 6 novembre, visant à créer un café social dans le 11e.

L'orateur souhaite que le C.I.C.A. du 11e arrondissement, avec le soutien de la Municipalité du 11e arrondissement, organise une grande réunion publique d'information sur ce sujet, que la réflexion soit élargie à l'ensemble des problèmes de précarité et d'exclusion et qu'au cours d'une prochaine réunion du Conseil d'arrondissement avec le C.I.C.A. du 11e arrondissement, soit présenté à la Municipalité un projet, avec des propositions concrètes, pour la mise en oeuvre d'un espace ouvert pouvant se situer aux 50, 50 bis et 50 ter, boulevard Richard-Lenoir de type café social pouvant accueillir, informer et intégrer toutes les populations précarisées et souffrant d'exclusion dans l'arrondissement, enfin, qu'une structure ad hoc de type associatif soit créée dans le cadre de ce projet pour gérer et animer ce lieu.

**Mme STIEVENARD**, vice-présidente, estime que ce vœu souligne à juste titre le déficit d'accueil de jour de qualité pour les personnes sans domicile dans le 11e arrondissement.

L'orateur ajoute que cette idée de café social est intéressante mais qu'il faut préciser ce que cela recouvre exactement, en effet, un lieu d'accueil pour personnes en grande difficulté suppose de respecter un certain nombre de normes d'accueil.

L'orateur précise que des prestations sociales et médicales doivent être assurées, ainsi que l'accès à des douches et laveries, à des vacances régulières de médecine générale et d'infirmières et l'existence d'un certain nombre de permanence sociale pour permettre l'accès au droit, tels que la C.M.U., l'A.M.E. ou le R.M.I.

L'orateur considère que ceci doit être précisé pour que les futurs financeurs connaissent bien la teneur du projet car il ne suffit pas de donner un lieu en libre accès dans lequel il n'y aurait pas les ressources sociales nécessaires pour le suivi des personnes. L'orateur se déclare très favorable à ce vœu.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le vœu 5 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

**Vœu n° 4 G déposé par M. Jean-François LEGARET, Mme Florence BERTHOÛT et les membres du groupe U.M.P. relatif à la création d'une bagagerie pour les personnes sans domicile fixe dans les Halles.**

**Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT** rappelle la présence importante de personnes sans domicile fixe sur le quartier des Halles et qu'il n'existe actuellement aucun dispositif à disposition de ces populations pour la prise en charge de leurs bagages.

L'orateur indique que le Conseil du 1er arrondissement a adopté un vœu visant à la création d'une bagagerie. L'orateur souhaite que le projet de bagagerie, porté par l'association "Main libre", soit implanté dans le local situé 101, rue Rambuteau et anciennement affecté à un usage de halte-garderie.

**Mme STAMBOULI**, vice-présidente, rappelle que cette association a été reçue le 3 octobre dernier et que le Maire de Paris a effectivement confirmé, lors du compte rendu de mandat qui se tenait le soir même son accord à ce projet, ainsi qu'à différents autres projets puisqu'il y a déjà une bagagerie qui a ouvert dans le 4e arrondissement dans les locaux des bains douches municipaux.

L'orateur estime qu'au stade où l'Exécutif en est des discussions avec l'association, ce vœu est prématuré et elle en demande donc le retrait, en effet, elle a proposé aujourd'hui même qu'une visite soit organisée dans les différents locaux qui sont proposés à l'association pour installer cette

bagagerie et parmi ces locaux figure cette halte-garderie mais aussi d'autres locaux possibles.

**Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT** indique qu'elle maintient son vœu.

**Mme STAMBOULI**, vice-présidente, émet un avis défavorable au vœu n° 4 G.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 4 G assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

**Vœu n° 6 G déposé par Mme Catherine GÉGOUT, Véronique DUBARRY et les membres des groupes communiste et "Les Verts" relatif à la communication du bilan annuel de la cellule d'accueil des mineurs isolés étrangers.**

**Mme DUBARRY** rappelle que la Cellule d'accueil des mineurs isolés étrangers, a été mise en place en 2003, par le département, afin de répondre à l'augmentation du nombre de mineurs isolés étrangers dans la Capitale et aux difficultés que cette présence pouvait soulever en termes de prise en charge, d'hébergement, de scolarisation, etc.

L'orateur ajoute que cette cellule fonctionne donc maintenant depuis 3 ans, mais il reste cependant extrêmement difficile d'obtenir des données précises permettant d'évaluer au mieux son fonctionnement.

L'orateur souhaite que soient communiqués dans les plus brefs délais aux Conseillers de Paris les bilans annuels de la C.A.M.I.E., d'une façon plus exhaustive qu'ils n'apparaissent dans les rapports annuels de l'A.S.E., c'est-à-dire en indiquant le nombre de mineurs étrangers isolés reçus et admis, les examens qui ont été préconisés, les orientations qui ont été décidées et le type de prise en charge qui a été mis en place, etc.

**Mme STIEVENARD**, vice-présidente, rappelle que cette cellule, a pour mission de recueillir les premiers éléments de l'histoire des jeunes, de rechercher les personnes détenant l'autorité parentale, de faire un bilan de santé, de faire une évaluation du niveau scolaire, de bâtir un projet de formation et enfin de trouver un lieu d'accueil dans lequel le projet élaboré pourra se mettre en place.

L'orateur précise qu'après deux mois, le dossier du jeune est transmis à un secteur de l'A.S.E. qui va effectuer le suivi du jeune jusqu'à la sortie du dispositif.

L'orateur indique qu'elle a beaucoup de difficulté à comprendre la suspicion dont est l'objet ce service qui remplit bien sa tâche.

L'orateur précise que depuis janvier 2002, 1.258 mineurs isolés étrangers ont été pris en charge physiquement par l'A.S.E. de Paris, et en ce moment 741 jeunes sont pris en charge parmi lesquels 381 ont un contrat de jeune majeur en cours.

L'orateur rappelle que le Préfet LANDRIEU, en juin 2003, avait reconnu que cette période d'arrivée des jeunes, pendant deux mois, devrait être logiquement prise en charge par l'Etat, cependant, depuis 2003 il ne s'est rien passé, sauf que M. LANDRIEU a été sollicité pour réunir un groupe de travail auquel participe la collectivité parisienne de manière à ce que l'on voie si ce sas d'accueil pour les jeunes peut être créé au plan régional.

L'orateur émet un avis favorable au vœu n° 6 G.

**Mme GEGOUT** fait remarquer que, sur le terrain, la situation est très difficile et les associations demandent des informations tout à fait simples qui ne figuraient pas dans le rapport de l'ASE.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 6 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

**2006, SG 2 G - GIP SAMU social de Paris - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France.**

**Mme GEGOUT** estime que ce rapport de la Cour des Comptes pointe les causes des insuffisances du SAMU social qui sont très largement à rechercher dans l'insuffisance de cadrage et dans le fait que le S.A.M.U. social s'est vu attribuer successivement une série de missions qui ne relevait pas du tout de sa mission principale.

L'orateur fait remarquer qu'en ce qui concerne l'hébergement d'urgence, le S.A.M.U.- social régule environ 80 % des places d'urgence (1.345 places en été et 1.937 en hiver).

L'orateur souligne que depuis juin 2005, la D.D.A.S.S. a fourni un effort pour pousser les structures à garder les personnes pendant sept jours, mais le manque de places permanent rend la chose difficile, d'ailleurs, une enquête de 2002 montrait que 70 % des personnes qui ne trouvaient pas de solution par le S.A.M.U. social se retrouvaient dans des abris de fortune ou à la rue.

L'orateur ajoute que seulement la moitié des appels vers le 115 aboutit.

L'orateur considère que tout cela est sous-tendu par l'idée de la DDASS que seul l'hébergement de courte durée évite l'effet d'attraction, donc il faudrait laisser les gens plus longtemps en hébergement pour désengorger le 115 mais on fait autrement parce qu'on se retrouverait dans une logique qui ferait courir le risque d'une certaine stabilisation des personnes.

L'orateur en déduit que le SAMU oscille en permanence entre la logique d'hébergement temporaire et celle d'une prise en charge plus durable qu'il ne peut pas assumer.

L'orateur souligne que selon la D.D.A.S.S., plus on ouvre de places, plus la demande augmente, donc la seule solution est de remettre les personnes à la rue quotidiennement et, vu le déficit de places, ce sont, tous les jours, 300 personnes que l'on remet à la rue et qui vont se remettre à faire le 115.

L'orateur estime que c'est une situation indigne, mais qui contient sa condamnation dans sa propre logique et tant que ce n'est pas politiquement réglé, le S.A.M.U. social ne peut pas faire mieux, quelles que soient ces capacités.

L'orateur considère qu'en ce qui concerne l'hébergement en hôtel, le S.A.M.U. social y intervient d'autorité, sans contact avec les résidents, avec des rapports quasi inexistantes avec l'A.P.T.M. et l'Ordre de Malte qui sont chargés du suivi social.

L'orateur ajoute que quand on sort de l'urgence, le SAMU social ne sait plus faire, il est incapable de suivre les familles et comme c'est lui qui paie les factures, l'A.P.T.M. et l'ordre de Malte ne peuvent pas suivre les familles.

L'orateur considère qu'il faudrait mettre en place un conventionnement avec une structure spécifique qui ne soit pas le SAMU social, celui-ci l'alimenterait, parce qu'il assure l'accueil d'urgence, mais ensuite cette structure interviendrait en direct avec les familles.

L'orateur rappelle l'intérêt de l'expérimentation qui est en cours consistant à loger les familles dans des appartements du privé qui coûteraient infiniment moins cher que ces hôtels.

**Mme CAPELLE** reconnaît que le SAMU social et ses personnels assurent une mission difficile dans un double contexte d'augmentation de la grande précarité et d'intervention trop réduite de l'Etat, bien symbolisée par l'annonce par Mme VAUTRIN d'un plan d'urgence imprécis et insuffisant, puisque créant seulement 1.100 places d'hébergement d'urgence cet hiver et ce, pour toute l'Ile-de-France.

L'orateur indique que le rapport de la Chambre régionale des Comptes est relativement sévère et il impose une réorganisation de la structure.

L'orateur estime que le problème posé est celui des moyens en hébergement d'urgence, nettement insuffisants, pour répondre à une explosion de demandes qui ne peuvent se limiter à un hébergement d'une nuit ou même un hébergement de nuit.

L'orateur considère qu'il faut augmenter considérablement la capacité d'accueil permanent sur toute l'année en créant de nouveaux centres équitablement répartis dans la Capitale, faute de cela, les fausses bonnes solutions du type des tentes posées sur la voie publique continueront à empêcher tout traitement de fond de la grande précarité.

L'orateur préconise de substituer au traitement humanitaire de la précarité un traitement social avec des moyens de grande ampleur, d'ailleurs le coût annuel d'un hébergement d'urgence par le S.A.M.U. social est proche de celui d'un hébergement C.H.R.S., donc la seconde solution doit prévaloir.

L'orateur indique qu'elle entend bien l'objection de la D.D.A.S.S. pour laquelle il peut y avoir un effet d'attraction vers Paris qui augmenterait encore la demande et elle a raison de souligner que les capacités d'hébergement sont beaucoup plus importantes à Paris qu'en province et que cela contribue à drainer des S.D.F. vers la Capitale.

L'orateur estime que c'est à l'Etat de se donner les moyens d'agir et en province, les très grandes villes doivent aussi faire un effort.

L'orateur se déclare persuadée que la doctrine qui consiste à ne pas vouloir prendre en charge d'autorité est sans justification, en effet, les personnes qui vivent dans la rue ont un discernement altéré et ne pas les héberger d'office s'apparente à une mise en danger de leur vie.

L'orateur considère que le SAMU social est un bon outil, perfectible, à la condition que chaque financeur réalise l'ampleur du phénomène de la grande précarité et admette que celui-ci, pour des raisons d'orientations politiques, ne peut que croître, donc il faut mettre en place un véritable plan d'urgence pour la construction de centres d'hébergement modernes susceptibles d'accueillir en permanence plusieurs milliers de S.D.F.

**Mme DUBARRY** fait remarquer que malgré une certaine amélioration dans le nombre des appels traités par le 115, ce n'est plus un tiers des demandes qui ne sont pas traitées mais beaucoup moins, il n'en reste pas moins que cela a pour conséquence de laisser des gens dans la rue le soir.

L'orateur indique que l'absence de travail social est confirmée par le faible nombre de personnes renvoyées vers des dispositifs de droit commun, adaptés à des situations particulières, tels que les centres d'accueil pour toxicomanes, les maisons de

retraite ou autres dispositifs spécifiques, ainsi que l'absence de travail en réseau alors que la Ville et le Département ont fait preuve de volonté en élaborant un schéma départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion qui, justement, tentait de mettre le S.A.M.U. social au même échelon que les autres intervenants et de faire travailler tout le monde ensemble.

L'orateur estime qu'en ce qui concerne l'hébergement hôtelier, les conditions d'hébergement ne sont pas satisfaisantes du fait de la sur occupation des chambres notamment, et lorsque le SAMU social s'en rend compte, il envoie les familles vers d'autres lieux, ce qui provoque des déménagements incessants qui mettent à bas tout le travail social de proximité qui a pu être mis en place.

L'orateur stigmatise la politique de l'Etat en la matière qui, par la voix de la D.D.A.S.S., se désengage puisqu'il se retire de la création des postes de coordinateurs alors qu'il s'était engagé à les subventionner en partie, par ailleurs, les propos rapportés sur le soi-disant appel d'air si le S.A.M.U. social pratiquait un hébergement durable sont pour le moins scandaleux, enfin, il refuse d'augmenter le financement sur les hébergements hôteliers se contentant de reconduire le financement au même niveau.

L'orateur souligne la souffrance des personnels caractérisée par le très important turnover et un absentéisme qui atteint les 17 %.

L'orateur estime, comme Catherine GEGOUT, que la plupart des missions accomplies par le S.A.M.U. social ne devraient pas l'être et que le travail mené par le Département en matière de logement durable est la seule solution que la collectivité parisienne peut proposer, l'idéal étant que cela se fasse avec l'Etat, mais visiblement ça ne semble pas être dans ses intentions.

**Mme STAMBOULI**, vice-présidente, rapporteure, rappelle que la dernière convention concernant le SAMU social, entre la Ville et l'Etat et différents partenaires, date du 31 décembre 1998 et qu'elle sera renouvelé d'ici la fin de l'année 2008.

L'orateur ajoute que les missions initiales du S.A.M.U. social telles qu'elles ont été définies dans la convention, consistent à aller à la rencontre des personnes qui, dans la rue, paraissent en détresse et répondre aux appels téléphoniques concernant les personnes sans-abri.

L'orateur fait observer qu'au fur et à mesure des années, beaucoup de mission se sont ajoutées, notamment la gestion directe d'un certain nombre de centres d'urgence, la gestion actuellement de 170 lits halte-santé, la gestion d'un accueil de jour, d'une mission tuberculose, d'un observatoire de la précarité et enfin d'une pension de famille dans le 19e arrondissement, sans parler, de la gestion des

familles à l'hôtel qui occupe une part du budget tout à fait importante puisque l'Etat y consacre plus de 37 millions d'euros par an, dans le budget du S.A.M.U. social.

L'orateur rappelle que la collectivité parisienne a, pour sa part, depuis 2001, largement soutenu le SAMU-social puisqu'en 2006, elle y participe à hauteur de plus de 2.380.000 euros tandis qu'en 2001, cette participation était de 1.646.000.

L'orateur ajoute que l'Exécutif a participé et soutenu l'amélioration du 115 dont l'autocommutateur qui est installé depuis l'année dernière dans les locaux d'Ivry-sur-Seine permet d'améliorer de façon assez substantielle le nombre des appel reçus, et les renforts en personnel permettent aux heures de pointe de répondre d'une manière plus satisfaisante.

L'orateur indique qu'en début de matinée, les agents qui répondent au "115" ont très peu de places disponibles car il y a effectivement un moment dans la matinée où il n'y a plus de réponse possible aux sans-abri qui appellent.

L'orateur, en ce qui concerne les maraudes, souscrit à la réflexion sur le fait de replacer la maraude du S.A.M.U. social dans l'ensemble du contexte parisien, associatif et public, des maraudes.

L'orateur précise qu'en ce qui concerne l'hébergement hôtelier, des impératifs de sécurité, qui sont partagés aujourd'hui avec l'Etat depuis l'incendie de l'hôtel Paris Opéra, ont conduit effectivement le S.A.M.U. social à renforcer son pôle hôtelier, à faire des visites dans les hôtels là où étaient et sont hébergées les familles et à exiger des déménagements lorsque les hôtels ne sont pas conformes à des impératifs de sécurité.

L'orateur estime que la solution hôtelière ne peut pas être satisfaisante d'une façon générale et qu'il faut explorer toutes les pistes permettant de sortir les familles de ces hébergements hôteliers qui ne correspondent pas à une vie de famille correcte.

L'orateur relève que le rapport conclut que : "La remise quotidienne ou hebdomadaire de personnes à la rue sans réelle prestation de premier accueil ou action de stabilisation illustre l'inadéquation du service rendu" donc le débat doit se poursuivre avec l'Etat dans le cadre du renouvellement de la convention.

-----

#### **Vœu n° 7 G déposé par le groupe M.R.C. relatif à la cohésion sociale à Paris.**

**Mme CAPELLE** rappelle que Mme VAUTRIN a annoncé un renforcement du dispositif Ile-de-France, en effet, 1.100 places d'hébergement et de stabilisation seront proposées



au public en grande exclusion, ce qui est pour Paris notoirement insuffisant.

L'orateur souhaite que le Maire de Paris obtienne de la Ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité un état détaillé des mesures qui, dans le cadre de ce plan, s'appliqueront à la Capitale ainsi qu'un renforcement substantiel des objectifs annoncés.

**Mme STIEVENARD**, vice-présidente, rappelle que l'an dernier, le Maire de Paris avait demandé que l'on reconsidère complètement le fonctionnement de l'urgence et notamment par le fonctionnement des centres 24 heures sur 24 ou à tout le moins en horaires élargis et sur l'ensemble de l'année.

L'orateur considère que le plan Vautrin, à Paris, est notoirement insuffisant.

L'orateur rappelle l'état de la précarité en France dont les effets sont ressentis à Paris. L'orateur insiste sur les dettes de l'Etat envers les collectivités locales, notamment les départements, et aussi à l'égard du CAS-VP, à qui l'Etat doit plus d'un million d'euros.

L'orateur indique que Paris est en proposition permanente à l'égard de l'Etat tant en termes de lieux que d'accompagnement financier d'un certain nombre de mesures, mais pour l'instant, il n'existe pas de réponse très positive de la part de l'Etat sur ces sujets.

L'orateur émet un avis favorable au vœu n° 7 G.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 7 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

**2006, DPA 56 G - Approbation du principe de réalisation des travaux de réfection des peintures au collège Françoise Dolto, 354, rue des Pyrénées (20e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.**

**M. SAUTTER**, président, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement technique n° 7 G bis déposé par l'Exécutif.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, l'amendement n° 7 G bis.

Il est adopté.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 56 G ainsi amendé.

Il est adopté.

**Vœu n° 73 déposé par le groupe U.M.P. relatif à la prise en charge des travaux de la cité scolaire Chaptal par la Région Ile-de-France.**

**M. LEBEL** rappelle que le lycée collège Chaptal appartient à la collectivité parisienne depuis sa construction, il y a un d'un siècle et demi, et qu'un accord intervenu entre Paris et la région, Ile-de-France prévoit la prise en charge des cités scolaires, comme la cité scolaire Chaptal, par la région et étant entendu que le programme pédagogique de la cité scolaire a été établi il y a maintenant environ deux ans et demi, il serait naturel que la Région procède à la réalisation des travaux indispensables pour suivre ce programme pédagogique qu'elle a d'ailleurs entériné.

L'orateur souhaite que le Maire de Paris saisisse solennellement le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France pour lui demander les raisons qui s'opposeraient au démarrage des travaux qui découlent de décisions communes au Département et à la Région, décisions communes prises et entérinées depuis plusieurs années, concernant le lycée-collège Chaptal.

**M. FERRAND** confirme ce que vient de dire M. LEBEL, en effet, par convention passée en 2006 entre les deux institutions, la maîtrise d'ouvrage de la société mixte est transférée à la Région Ile-de-France à partir du 1er janvier 2007. L'orateur ajoute que les programmes de travaux annoncés et validés seront donc réalisés, ils ont d'ailleurs commencé en 2005, puisque c'est la somme de 370.000 euros qui a été affectée pour les travaux et en 2006, c'est plus de 100.000 euros qui ont été dépensés.

L'orateur précise qu'en ce qui concerne le lycée-collège Chaptal, des difficultés sont survenues dans la réalisation des menuiseries extérieures des dortoirs car un avis défavorable des architectes des Bâtiments de France a été émis sur cette affaire.

L'orateur indique que la Région reprendra ce dossier pour le mener à bien.

L'orateur émet un avis favorable à ce vœu.

**M. SAUTTER**, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 73 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

**Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans divers organismes.**

**M. SAUTTER**, président, propose à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans les organismes suivants :

Etablissement public foncier d'Ile-de-France (Conseil d'administration) :

M. Jean-Pierre CAFFET.

Commission départementale des systèmes de vidéo-surveillance :

M. Gilles ALAYRAC, suppléant.

Les candidatures proposées sont adoptées (2006 R14 G à R. 15 G).

-----

**Adoption par un vote global de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.**

**M. SAUTTER**, président, propose à l'Assemblée de se prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération qui n'ont fait l'objet d'aucune inscription.

Ils sont adoptés.

-----

La séance est levée à 17 heures 10 minutes.

-----

### **Votes spécifiques.**

Les élu(e)s du groupe "Les Verts" votent contre les projets de délibération : DDEE 52 G, DDEE 69 G, DDEE 72 G.

Sylvain GAREL

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 328 G.

Martine DURLACH

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 329 G.

Danièle POURTAUD  
Pierre CASTAGNOU  
Jean-François BLET  
Michel BULTE  
Jérôme COUMET

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92 G

**Membres présents :**

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Edwige ANTIER, M. Jean-Louis ARAJOL, M. David ASSOULINE, Mme Marie-Thérèse ATALLAH, Mme Danièle AUFRAY, M. Jean-Yves AUTEIXIER, M. Eric AZIÈRE, Mme Nicole AZZARO, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, Mme Violette BARANDA, M. Jean-Charles BARDON, M. Didier BARIANI, Mme Corine BARLIS, Mme Dominique BAUD, M. Denis BAUPIN, Mme Geneviève BELLENGER, M. Hervé BENESSIONO, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, M. Jean-François BLET, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Nicole BORVO, Mme Khédija BOURCART, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, Mme Colombe BROSEL, M. Michel BULTE, M. Christian CABROL, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Christophe CARESCHE, M. Pierre CASTAGNOU, Mme Jeanne CHABAUD, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, M. Xavier CHINAUD, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Francis COMBROUZE, Mme Myriam CONSTANTIN, M. Yves CONTASSOT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François DAGNAUD, M. Jacques DAGUENET, M. Claude DARGENT, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, M. Alain DESTREM, Mme Laurence DOUVIN, M. Tony DREYFUS, Mme Véronique DUBARRY, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, Mme Martine DURLACH, M. René DÛTREY, M. José ESPINOSA, M. Eric FERRAND, Mme Mireille FLAM, M. François FLORES, Mme Françoise FORETTE, M. Alexandre GALDIN, M. Yves GALLAND, M. Gilbert GANTIER, M. Sylvain GAREL, M. Pierre GATIGNON, Mme Catherine GÉGOUT, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Philippe GOUJON, Mme Marie-France GOURIOU, Mme Moïra GUILMART, Mme Isabelle GUIROUS-MORIN, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Danièle HOFFMAN-RISPAL, Mme Halima JEMNI, Mme Anne KALCK, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Brigitte KUSTER, M. Philippe LAFAY, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Elisabeth LARRIEU, M. Alain LE GARREC, M. René LE GOFF, M. Christian LE ROUX, Mme Anne LE STRAT, M. Gérard LEBAN, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Christophe LEKIEFFRE, Mme Annick LEPETIT, M. Alain LHOSTIS, Mme Laëtitia LOUIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, Mme Brigitte MARIANI, Mme Géraldine MARTIANO, Mme Sandrine MAZETIER, M. Alain MORELL, M. Christophe NAJDOVSKI, Melle Charlotte NENNER, M. Olivier PAGÈS, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Jean-Pierre PIERRE-BLOCH, Mme Danièle POURTAUD, Mme Cécile RENSON, M. Gérard REY, Mme Hélène RIMBERT, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Mylène STAMBOULI, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Karen TAÏEB, M. Pierre-Christian TAITTINGER, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Jean VUILLERMOZ.

**Excusés :**

M. Gilles ALAYRAC, M. François ASSELINEAU, Mme Clémentine AUTAIN, Mme Véronique BALDINI, M. Edouard BALLADÛR, M. Jean-Pierre BECHTER, Mme Dominique BERTINOTTI, M. Serge BLISKO, M. Jack-Yves BOHBOT, Mme Nicole CATALA, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, M. Laurent DOMINATI, Melle Laurence DREYFUSS, Mme Elisabeth de FRESQUET, M. Jean-Pierre FRÉMONT, M. René GALY-DEJEAN, Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, Mme Anne-Christine LANG, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Pierre MARTINET, Mme Sophie MEYNAUD, M. Jean-François PERNIN, M. Bernard PONS, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Marielle de SARNEZ, M. Richard STEIN, M. Jacques TOUBON, M. Daniel VAILLANT.

## Table des matières

<p>Adoption d'un compte-rendu.....2</p> <p>2006, DDEE 51 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention-type relative à la mise en oeuvre de chantiers école dans lesquels seront recrutés des allocataires parisiens du RMI.....2</p> <p>2006, DVD 245 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec le Syndicat des transports d'Ile-de-France et le Groupement d'Intérêt Economique Comutitres une convention en vue de fixer les conditions d'accès et de financement de la réduction accordée aux boursiers parisiens sur le prix de la carte Imagine'R pour l'année scolaire 2005-2006.....2</p> <p>Vœu n° 2 G déposé par le groupe "Les Verts" ..2</p> <p>2006, DASES 320 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec 16 associations privées, gestionnaires de services prestataires d'aide à domicile, habilitées à l'aide sociale légale, des conventions fixant l'attribution d'une subvention exceptionnelle.....2</p> <p>2006, DASES 201 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention pluriannuelle avec l'association "Espoir Goutte-d'Or" (EGO) sise 13, rue Saint-Luc (18e). - Subvention de fonctionnement à ladite association. - Montant : 128.000 euros....3</p> <p>Voëu n° 3 G déposé par MM. Serge BLISKO, Jérôme COUMET, Francis COMBROUZE, Mme Nicole BORVO et les membres des groupes socialiste et radical de gauche et communiste relatif à la suppression du poste de coordinateur précarité.....4</p> <p>Voëu n° 5 G déposé par Mmes Isabelle GUIROUS-MORIN, Khédija BOURCART et les membres du groupe "Les Verts" relatif à la création d'un café social dans le 11e arrondissement.....5</p> <p>Voëu n° 4 G déposé par M. Jean-François LEGARET, Mme Florence BERTHOUT et les membres du groupe U.M.P. relatif à la création d'une bagagerie pour les personnes sans domicile fixe dans les Halles.....5</p> <p>Voëu n° 6 G déposé par Mme Catherine GÉGOUT, Véronique DUBARRY et les membres des groupes communiste et "Les Verts" relatif à la communication du bilan annuel de la cellule d'accueil des mineurs isolés étrangers.....6</p>	<p>2006, SG 2 G - GIP SAMU social de Paris - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France.....6</p> <p>Vœu n° 7 G déposé par le groupe M.R.C. relatif à la cohésion sociale à Paris.....8</p> <p>2006, DPA 56 G - Approbation du principe de réalisation des travaux de réfection des peintures au collège Françoise Dolto, 354, rue des Pyrénées (20e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.9</p> <p>Vœu n° 73 déposé par le groupe U.M.P. relatif à la prise en charge des travaux de la cité scolaire Chaptal par la Région Ile-de-France. ....9</p> <p>Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans divers organismes.....10</p> <p>Adoption par un vote global de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.....10</p> <p>Votes spécifiques.....11</p> <p>Membres présents :.....12</p> <p>Excusés :.....12</p>
--	---